

DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT À L'AGRICULTURE DURABLE

Philippe Vasseur

En 1985, la Commission a lancé un programme visant à mieux intégrer la protection de la nature dans les pratiques agricoles, ce programme sous le nom d'article 19 s'est élargi et amplifié à partir de 1993.

D'un côté, une demande sociale portant sur la qualité a été exprimée de plus en plus fortement : qualité des sols, qualité de l'eau, qualité des paysages, mais aussi qualité des produits ; de l'autre, les agriculteurs ont pris conscience que l'intégration de l'environnement dans leurs pratiques n'étaient pas contradictoires d'un nécessaire développement économique des exploitations. Cette conjonction des intérêts, doublée de la volonté politique, tant au niveau européen qu'au niveau français, a permis de nombreuses démarches volontaires et, dans certains cas, obligatoires, ainsi qu'un vaste programme connu sous le nom de « mesures agri-environnementales ».

Il n'est pas dans mon propos d'énumérer l'ensemble des moyens mis en place. De façon simple, le but est de supprimer au maximum les conséquences dommageables de l'agriculture intensive et d'assurer au mieux le gestion de l'espace. C'est sa multifonctionnalité qui est ainsi reconnue.

Pour ce faire, les politiques conduites ont plusieurs volets : celui de la contrainte, c'est le cas, par exemple, du « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » (P.M.P.O.A), de la directive « nitrate », de la directive « oiseaux », voire de la directive « habitat ». Pour impératif que soit le respect de ces contraintes, il va de soi qu'elle doivent faire l'objet de concertation avec les intéressés et être appliqués dans le temps afin de ne pas mettre en danger certaines exploitations.

Par ailleurs, mon ministère a mis en place, en liaison avec des organismes de développement tel que l'A.N.D.A., des opérations-conseils qui visent à orienter les agriculteurs vers des techniques raisonnées, tant en matière de fertilisation (FERTIMIEUX) que d'irrigation (IRRIMIEUX). Les organisations professionnelles ont pris des initiatives de même nature à travers le réseau FARRE.

Il arrive que l'agriculteur aille plus loin que le simple respect des contraintes ou le suivi de conseils pour s'engager dans des orientations plus lourdes visant à mieux protéger la flore, la faune, les paysages, l'eau... Ces pratiques entraînent soit des pertes de revenu, soit des surcoûts. Ils sont globalement compensés par l'État et l'Union Européenne dans le cadre des contrats sur la base de respect d'un cahier des charges.

Enfin, la France initie une opération originale dans le cadre des plans de développement durable. Une expérience est conduite actuellement avec 1 200 agriculteurs, répartis dans 59 régions agricoles. Il s'agit de tester la faisabilité d'une agriculture viable économiquement, partenaire de la nature et jouant pleinement son rôle social. Au vu des premiers résultats, cette expérience est très positive. Je souhaite qu'elle soit, à l'avenir, largement développée.

Philippe VASSEUR

Ministre de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation